

• Vendredi le 30 Aout 2024 09:14:51

AFFAIRE DOUROV DOSSIER : DERNIÈRES ACTUALITÉS SUR L'ARRESTATION EN FRANCE DE DOUROV LE FONDATEUR DE LA MESSAGERIE TÉLÉGRAM EN LIBERTÉ PROVISOIRE

L'arrestation en France et la mise en examen du cofondateur de la messagerie Telegram, Pavel Dourov, portent atteinte aux projets d'introduction en bourse de la société et entraînent des pertes importantes pour les détenteurs de ses actions.

C'est ce que rapporte le Financial Times (FT).

Selon la publication, le chiffre d'affaires de l'entreprise a atteint 342 millions de dollars l'année dernière, avec des pertes d'exploitation de 108 millions de dollars. Les pertes totales de Telegram après imposition en 2023 s'élèvent à environ 173 millions de dollars.

Selon le Financial Times, Telegram est entièrement détenue par Dourov, qui possède une fortune de plusieurs milliards de dollars en cryptomonnaies. La société a également levé environ 2,4 milliards de dollars en financement de la dette arrivant à échéance en 2026. Ce montant comprend une offre d'obligations de 1 milliard de dollars en 2021. Parmi les investisseurs figurent le fonds souverain d'Abou Dhabi.

Le FT a récemment fait état de l'intention de Telegram, évaluée par des investisseurs potentiels à plus de 30 milliards de dollars selon des propos de Dourov, de s'introduire en bourse au cours des deux prochaines années, probablement aux États-Unis.

La diplomatie russe a commenté le discours d'Emmanuel Macron sur Pavel Dourov

La porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères Maria Zakharova a commenté l'intervention du président français Emmanuel Macron qui, en visite à Belgrade, avait nié que le procès contre le cofondateur de la messagerie Telegram Pavel Dourov soit une persécution politique, tout en mettant en relief l'indépendance de la justice dans un État de droit.

"Comment ça fait d'être dans la peau de ceux qui tu avais accusés hier, sans fondement, de ce qui tu fais toi-même aujourd'hui?", s'interroge la diplomate à son égard.

La naturalisation de Dourov était une décision justifiée, selon Macron

Le président français Emmanuel Macron estime que la décision de naturaliser le cofondateur de la messagerie Telegram Pavel Dourov, prise en 2018, était justifiée. Il l'a déclaré lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue serbe Aleksandar Vucic.

Le chef de l'État a considéré comme assumée l'octroi de la citoyenneté aux hommes d'affaires, athlètes et artistes qui "font l'effort d'apprendre la langue française" et qui "rayonnent dans le monde".

Le président a par ailleurs démenti avoir procédé à "quelque invitation que ce soit" de Pavel Dourov, affirmant qu'il ignorait sa venue à Paris le jour de l'arrestation. Emmanuel Macron a souligné qu'il n'envisageait de rencontrer le milliardaire ni à la fin de la semaine dernière ni les jours suivants.

Quant au procès en cours, le dirigeant a fait ressortir l'indépendance de la justice dans l'État de droit.

Macron et la diplomatie n'étaient pas au courant de la détention prévue de Dourov

Ni le président français Emmanuel Macron ni la diplomatie française n'étaient au courant de l'interpellation prévue de Pavel Dourov, rapporte l'agence Reuters se référant à une source auprès du Parquet de Paris.

Il est également ajouté que le cofondateur de la messagerie Telegram n'avait pas non plus été prévenu qu'il serait arrêté.

L'enquête menée en France n'a aucun rapport avec les États-Unis, précise la même source.

Dourov aurait demandé d'informer un milliardaire proche de Macron de son arrestation

Pavel Dourov, cofondateur de la messagerie Telegram, a demandé à la police d'informer l'homme d'affaires français Xavier Niel, qui dirige le conseil d'administration du groupe de télécommunications Iliad, de sa détention le 24 août, a rapporté l'Agence France-Presse (AFP).

Selon ses informations, M. Niel est considéré comme un proche du président français Emmanuel Macron.

Auparavant, le journal Le Monde, dont M. Niel est copropriétaire, a réfuté, se référant à l'entourage du président français, les informations concernant une éventuelle rencontre entre M. Macron et M. Dourov au palais de l'Élysée le jour de son arrivée. M. Macron, précise la publication, n'était pas à Paris ce soir-là, mais à son domicile familial dans le Pas-de-Calais, dans le nord de la France.

Si Dourov tente de quitter la France, il sera placé en détention

Les autorités judiciaires pourraient placer en détention le cofondateur de Telegram, Pavel Dourov, s'il tente de quitter le territoire français. C'est ce qu'a expliqué à TASS Irina Sidorova, avocate aux barreaux de Paris et de Nice.

"Un contrôle judiciaire a été établi à l'égard de M. Dourov, [...] une interdiction de quitter le territoire français a été incluse dans la liste de restrictions", a indiqué Mme Sidorova. "En cas de violation de toute restriction de sa part, la décision de contrôle sera révoquée et M. Dourov pourrait être inscrit sur la liste des personnes recherchées, puis placé en détention pour la durée de l'enquête".

Précédemment, le Parquet de Paris a rapporté que les enquêteurs français n'avaient pas interrogé Pavel Dourov dans l'affaire de violence présumée contre son enfant après son arrestation à Paris.

L'Agence France-Presse (AFP), citant une source, a rapporté que l'Office expert pour lutter contre les violences faites aux mineurs (Ofmin) a ouvert une enquête contre le cofondateur de Telegram, Pavel Dourov, en raison de violences présumées contre l'un de ses enfants. D'après les informations, il s'agissait de "graves violences" qu'il aurait exercées sur l'un de ses enfants mineurs, né en 2017, alors qu'il résidait à Paris. Le garçon vit actuellement avec sa mère en Suisse. C'est là qu'elle a porté plainte à ce sujet en 2023.

La justice française a saisi les passeports de Dourov pour la durée de l'enquête

Un tribunal de Paris a saisi tous les passeports du cofondateur de Telegram, Pavel Dourov, pendant la période d'enquête. Irina Sidorova, avocate aux barreaux de Paris et de Nice, l'a indiqué à TASS.

"Tous les passeports qu'il avait sur lui ont été confisqués pour la durée de l'enquête. Autrement dit, il n'a pas la possibilité de quitter la France par voie aérienne, maritime ou terrestre", a déclaré Mme Sidorova.

Les conséquences politiques de l'affaire Dourov sont déjà ressenties en France

La France est déjà confrontée à de nombreuses conséquences politiques en raison de l'arrestation du cofondateur de la messagerie Telegram, Pavel Dourov, a indiqué à TASS le président du conseil d'administration de la Fondation pour le développement et le soutien du club de discussion international Valdaï, Andreï Bystritski.

"Il y a déjà des conséquences politiques. Un débat a immédiatement éclaté sur la liberté d'expression, sur la responsabilité, sur les limites de la vie privée et sur ce qu'est le monde moderne de la communication, sur la folie des autorités européennes dans leur contrôle total sur leur propre société et sur le contrôle de l'information. Toutes ces discussions ont des conséquences politiques directes pour la France", a-t-il déclaré.

Selon l'expert, l'affaire "s'est transformée en une histoire longue, cela va durer assez longtemps" et de nouvelles personnes y seront impliquées.

Pavel Dourov a été arrêté à l'aéroport de Paris-Le Bourget le 24 août, le lendemain sa détention a été prolongée jusqu'à 96 heures. Les forces de l'ordre le considèrent comme un complice du trafic de drogue, des crimes contre les enfants et de la fraude, en raison d'une modération insuffisante sur Telegram, du refus de coopérer avec les forces de l'ordre, ainsi que de la possibilité d'envoyer de la cryptomonnaie via la plateforme.

Le tribunal de Paris a inculpé le cofondateur de la messagerie Telegram pour six des douze infractions annoncées précédemment. Il s'agit de "complicité d'administration d'une plateforme en ligne pour permettre une transaction illicite, en bande organisée". Comme le rappelle le parquet, la peine maximale encourue est de 10 ans d'emprisonnement et de 500.000 euros d'amende. Le juge d'instruction chargé de l'affaire du cofondateur de Telegram a imposé à ce dernier un contrôle judiciaire assorti d'une interdiction de quitter la France.

TASS

<https://www.cameroun24.net/?pg=pag&ppg=1&pp=1&id=39>